

o LE LANGAGE GESTUEL DU COMMISSAIRE DE ZONE (*pour transmettre le pointage*)

Dans le cas où le commissaire de zone ne dispose pas de panneaux pour signifier les pénalisations, il utilisera un langage gestuel bien précis.

Il est primordial que tous les commissaires utilisent un langage identique.

Pour une bonne vision (entre les commissaires, spectateurs, pilotes, assistants,) de la pénalisation obtenue par le concurrent, le commissaire devra :

Bras levé - le plus haut possible.

Notifier : le "sans faute" (0 pt) : poing fermé

1 point de pénalisation : poing fermé, pouce ou index levé

2 points de pénalisation : index et majeur levé / pouce et index levé

3 points de pénalisation : index, majeur et pouce levé

5 points de pénalisation : les 5 doigts levés bien ouverts et un coup de sifflet long.

Tant que le pilote ne s'est pas présenté au commissaire pour se faire noter, les autres commissaires doivent continuer à indiquer la pénalisation retenue.

o "LES DECISIONS" DU COMMISSAIRE DE ZONE

Il est rappelé que le commissaire de zone est seul juge et qu'il doit se faire respecter tout en gardant son calme et rester courtois envers les pilotes, les assistants ou les spectateurs.

Si un concurrent ou un assistant conteste son jugement, après que le pilote ait franchi la Zone ;

Art. 13 Sanctions : Communication verbale du pilote ou de l'assistant avec les commissaires, après que le pilote ait franchi la zone : Carton jaune

En cas de contestation à propos d'une flèche arrachée, banderole cassée, etc., il est demandé au commissaire d'attendre que le pilote soit sorti de la zone pour lui faire constater l'objet de l'échec, avant de replacer la flèche ou réparer la banderole.

Il est conseillé au commissaire de ne pas montrer son indécision sur certains pointages (*Ex : par des appels discrets aux autres commissaires*).

Dans le doute, le commissaire doit noter à l'avantage du pilote.

Il est rappelé que le commissaire doit être très attentif lors du passage d'un concurrent dans la zone.

A cet instant, il doit éviter toute discussion avec les assistants, les pilotes ou les spectateurs.

Le pilote ayant été sanctionné par un 5, doit sortir immédiatement de la zone. Il ne peut en aucun cas refaire la zone pour ce tour-là.

En Championnat de France, le Directeur de Course adjoint peut intervenir en cas de contestation afin de régler un litige. Il a les mêmes prérogatives que le Directeur de Course de l'épreuve.

o CONSIGNES GENERALES

Pendant la compétition...

Il ne doit accepter aucune personne non autorisée dans les limites de la zone.

Il doit noter les infractions ou les imprudences commises par les pilotes afin de les signaler au plus tôt au Directeur de Course.

En cas d'accident, il doit :

- assurer la protection immédiate du blessé,
- prévenir le poste de secours le plus proche,
- prévenir la Direction de Course.

Après la compétition...

Le commissaire ne doit quitter son poste que sur l'ordre du Directeur de Course.

COMMISSION DE TRIAL

MEMO COMMISSAIRE DE ZONE

1^{er} devoir du Commissaire :

Le commissaire doit faire appliquer, sans état d'âme, le règlement tel qu'il a été édicté par les instances sportives.

En aucun cas un commissaire ne doit interpréter ou modifier les règles de la compétition.

Tout changement ou interprétation nuit forcément au pilote qui lui connaît ces règles et qui attend d'être jugé suivant celles-ci.



www.ffmoto.org

74, avenue Parmentier 75011 PARIS

Tél. : 01.49.23.77.07

e-mail : trial@ffmoto.com

Réseaux sociaux : Trial France

COMMISSION DE TRIAL

MEMO - COMMISSAIRE DE ZONE

Pas de pied au sol avec ou sans arrêt de progression de la moto	0				
Déplacement latéral de la moto avec ou sans arrêt de progression.	0				
Toucher uniquement un piquet (sans le briser ou le renverser).	0				
Se servir de la pointe des pieds dans l'axe de la moto en étant en appui sur le sabot.	0				
1 pied au sol (qu'il soit dans ou hors zone) dont pied glissant.		1			
1 appui.		1			
1 pied au sol avec ou sans arrêt de progression de la moto.		1			
Arrêt du moteur avec un pied à terre ou un appui.		1			
1 pied au sol & 1 appui.			2		
2 pieds au sol.			2		
3 pieds au sol ou plus.				3	
Chute ou Guidon touchant le sol.					5
Avoir les deux pieds du même côté de la moto ou derrière l'axe de la roue arrière de la moto.					5
Recul avec un pied à terre.					5
Le pilote qui, avec sa machine ou une partie de son corps, modifie ou détruit la position d'un support de signalisation ou des flèches de toute catégorie, qui nécessite l'intervention du commissaire pour les remettre en l'état ou dans leur position initiale.					5
La roue ou la machine passe au-delà des pointes intérieures des flèches d'une porte.					5
Poser une roue à l'extérieur d'une rubalise (avec n'importe quelle roue).					5
Passer dans un sens ou dans l'autre une porte formée par les flèches d'une autre catégorie.					5
Assistant qui pousse ou tire la rubalise pour faire gagner de la place au pilote.					5
Effectuer une boucle à l'intérieur de la zone.					5
Entrée du pilote ou de l'assistant dans la zone sans y être autorisé.					5
Refuser de franchir une zone.					5
Passage d'une roue au-dessus d'une rubalise avec pied à terre.					5
Aide extérieure d'une personne sans dossard ou avec dossard industrie pour tenir la moto d'un concurrent en dehors du corridor.					5
Dépassement du temps limite de franchissement de la zone (1min30)					5
Non port du bracelet coupe circuit par le pilote lorsqu'il est sur sa moto.					5